

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe C - BNP PARIBAS OBLIPAR (FR0011829225)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP vise à obtenir sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans une performance égale à celle de l'indice de référence du marché obligataire de la zone Euro Euro MTS 5-7 ans (coupons réinvestis), représentatif des emprunts obligataires à taux fixe.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP est géré dans le cadre d'un processus d'investissement composé de quatre phases : définition des principaux axes de la gestion obligataire en terme de sensibilité aux taux d'intérêt et de positionnement sur la courbe des taux - détermination d'une allocation du risque en fonction de prévisions internes et du consensus de marché - détermination de scénarii de taux pour l'allocation du risque en terme de sensibilité et d'exposition aux risques pays - choix des instruments financiers.

Il est principalement investi en obligations à taux fixe, à taux variable, indexées et/ou convertibles libellées en euro. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Il est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 8.

Le gérant peut investir dans des instruments du marché monétaire bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale A1 (Standard & Poor's), P1 (Moody's) ou F1 (Fitch) et des titres de créances négociables et obligations de notation supérieure ou égale à Baa3 Moody's (ou BBB Standard & Poor's) ou jugées équivalents par le gérant. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur. En cas d'absence de notation émission, la notation émetteur se substituera à cette dernière.

Il peut employer jusqu'à 35% de son actif net en instruments financiers émis par la CADES ou émis ou garantis par un Etat de l'OCDE, une collectivité territoriale d'un Etat de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs Etats de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen sont membre.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français ou étrangers pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux ou de crédit, et dans le cadre d'opérations d'arbitrage.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 h, exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : résultat net : Capitalisation - plus-values nettes réalisées : capitalisation

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,42% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

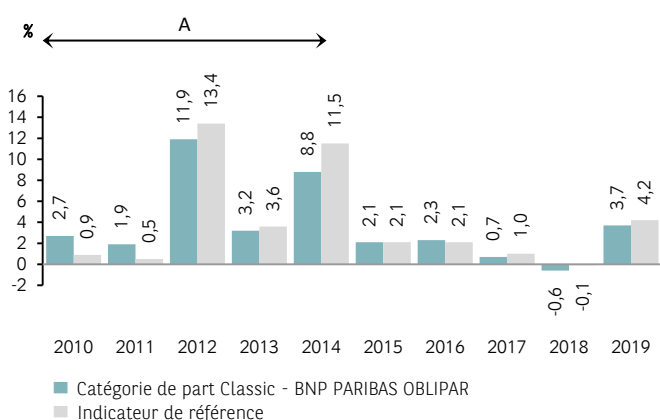
Cas d'exonération du paiement des frais d'entrée : souscription par apport de titres ; souscription par remploi du dividende (dans les trois mois de la distribution, éventuellement complété de la somme nécessaire pour obtenir un nombre entier de part) ; en cas d'échange entre des parts Classic ; pour les ordres simultanés de souscriptions et de rachats d'un même montant.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



A: Les performances affichées reprennent l'historique des données de performances et de frais de la SICAV BNP PARIBAS OBLIPAR, suite à l'absorption de celle-ci par le FCP en date du 31 juillet 2014

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 10 juillet 2014 ;
- La part a été créée le 10 juillet 2014 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.

